

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

-----  
*Séance du 10 juillet 2020*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	7	15

*L'an deux mil vingt,  
et le dix juillet.*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Monsieur Stéphane BUSSO représenté par Madame Muriel LOCCHI, de Monsieur Gratiën BONHEUR représenté par Monsieur Franck PIERLAS, de Monsieur Pascal CLAUZON représenté par Monsieur René BRIQUETTI, de Madame Christelle GOTRA représentée par Madame Cécile BESSONE, de Madame Josiane BALESTRA représentée par Monsieur Régis LOPEZ, de Monsieur Stéphane MORENO représenté par Madame Carole BORRELLI, de Madame Laetitia IPEKDJIAN représentée par Madame Muriel LOCCHI et de Monsieur Thierry OUSTALET représenté par Madame Carole BORRELLI.*

*Secrétaire de séance : Madame Cécile BESSONE*

**DEL. 2020-037      MODIFICATION D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal du 20 avril 2020 (délibération n° 2020-003),

**Le Maire propose à l'assemblée,**

- ❖ **la modification des horaires hebdomadaires du poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 7 heures (heures hebdomadaires) au lieu de 3 heures à effectuer tous les mercredis et samedis pour répondre aux besoins de l'agence postale communale. Des heures complémentaires seront à effectuer en cas d'indisponibilité de l'adjointe administrative titulaire.**

Le tableau des emplois reste inchangé. Seul le nombre d'heures a été modifié.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64.

**Par dérogation, si aucun fonctionnaire ne peut être recruté, le recrutement d'un contractuel pourra se faire pour l'emploi suivant :**

- ❖ emploi de « agent administratif » en qualité de contractuel,
- ❖ à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires,
- ❖ à raison de nécessité de services de l'agence postale communale,
- ❖ pour exercer les fonctions d'agent administratif,
- ❖ La rémunération est fixée sur la base du SMIC en vigueur.

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification des horaires hebdomadaires du poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 7 heures au lieu de 3 heures à effectuer les mercredis et samedis pour répondre aux besoins de l'agence postale communale, par 0 abstention, 0 voix contre et 15 voix pour.**

Se sont abstenus : 0

Ont voté contre : 0

LE MAIRE



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

-----  
*Séance du 10 juillet 2020*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	7	15

*L'an deux mil vingt,  
et le dix juillet.*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Monsieur Stéphane BUSSO représenté par Madame Muriel LOCCHI, de Monsieur Gratiem BONHEUR représenté par Monsieur Franck PIERLAS, de Monsieur Pascal CLAUZON représenté par Monsieur René BRIQUETTI, de Madame Christelle GOTRA représentée par Madame Cécile BESSONE, de Madame Josiane BALESTRA représentée par Monsieur Régis LOPEZ, de Monsieur Stéphane MORENO représenté par Madame Carole BORRELLI, de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Madame Muriel LOCCHI et de Monsieur Thierry OUSTALET représenté par Madame Carole BORRELLI.*

*Secrétaire de séance : Madame Cécile BESSONE*

**DEL. 2020-038      LOYER DE MADAME NADIA TRAMALONI, ORTHOPHONISTE AU CMS**

Selon un courrier reçu en date du 19 juin 2020, Madame Nadia TRAMALONI, orthophoniste et locataire d'un cabinet au centre médical, nous demande l'exonération totale ou partielle du montant du loyer et charges du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Il est à noter que le cabinet de Mme TRAMALONI est occupé par Dr CLAUZON suite aux travaux d'aménagement du couloir de centre médical. Par ailleurs il y a eu également le confinement qui a pénalisé fortement l'activité du cabinet.

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'exonérer le 3<sup>ème</sup> trimestre soit 1 058.25 euros à Madame Nadia TRAMALONI, par 0 abstention, 0 voix contre et 15 voix pour.**

Se sont abstenus : 0

Ont voté contre : 0

LE MAIRE





**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

*Séance du 10 juillet 2020*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	7	15

*L'an deux mil vingt,  
et le dix juillet.*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Monsieur Stéphane BUSSO représenté par Madame Muriel LOCCHI, de Monsieur Gratiën BONHEUR représenté par Monsieur Franck PIERLAS, de Monsieur Pascal CLAUZON représenté par Monsieur René BRIQUETTI, de Madame Christelle GOTRA représentée par Madame Cécile BESSONE, de Madame Josiane BALESTRA représentée par Monsieur Régis LOPEZ, de Monsieur Stéphane MORENO représenté par Madame Carole BORRELLI, de Madame Laetitia IPEKDJIAN représentée par Madame Muriel LOCCHI et de Monsieur Thierry OUSTALET représenté par Madame Carole BORRELLI.*

*Secrétaire de séance : Madame Cécile BESSONE*

**DEL. 2020-039 INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES A L'AGENT DES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES**

La municipalité a reçu l'indemnité de conseil au titre de l'année 2019, à verser à Madame QUEIROS Sara, agente des services des Finances Publiques du service des Impôts des Particuliers de Nice Extérieur qui gère notre commune, pour un montant de 228.67 euros bruts.

**Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'allouer la somme de 228,67 euros bruts à Madame QUEIROS Sara correspondant aux indemnités communales pour l'année 2019, par 0 abstention, 0 voix contre et 15 voix pour.**

Se sont abstenus : 0

Ont voté contre : 0

LE MAIRE





**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR**  
**DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

-----  
*Séance du 10 juillet 2020*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	7	15

*L'an deux mil vingt,  
et le dix juillet.*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Monsieur Stéphane BUSSO représenté par Madame Muriel LOCCHI, de Monsieur Gratiien BONHEUR représenté par Monsieur Franck PIERLAS, de Monsieur Pascal CLAUZON représenté par Monsieur René BRIQUETTI, de Madame Christelle GOTRA représentée par Madame Cécile BESSONE, de Madame Josiane BALESTRA représentée par Monsieur Régis LOPEZ, de Monsieur Stéphane MORENO représenté par Madame Carole BORRELLI, de Madame Laetitia IPEKDJIAN représentée par Madame Muriel LOCCHI et de Monsieur Thierry OUSTALET représenté par Madame Carole BORRELLI.*

*Secrétaire de séance : Madame Cécile BESSONE*

**DEL. 2020-040      DESIGNATION DES COMMISSAIRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) tient une place centrale dans la fiscalité directe locale en :

- Donnant, chaque année, son avis sur les nouvelles évaluations et les modifications d'évaluation des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale,
- Participant à la détermination et la mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels
- Signalant à l'administration les changements affectant les propriétés bâties non pris en compte par l'administration fiscale

Composition de la CCID :

- Le maire ou un adjoint délégué, Président
- 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent avoir plus de 18 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales et être familiarisés avec les circonstances locales et la fiscalité locale.

Le Directeur des finances publiques invite le maire à proposer une liste de membres, en nombre double, soit 24 noms.

Après vérification que les personnes proposées remplissent les conditions désignées ci-dessus, les membres du conseil municipal ont choisi, parmi les 24 personnes présentées :

	Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
1	Monsieur Olivier BAUDOIN 19 Rue de la Juterie 06710 VILLARS SUR VAR	Madame Cécile BELLEUDY 1 Quartier Nougeyron 06710 VILLARS SUR VAR
2	Monsieur Stéphane BOLOGNA 603 Plan de Lunel 06710 VILLARS SUR VAR	Monsieur Eric BOUILLARD 2 5 Rue de la Juterie 06710 VILLARS SUR VAR
3	Monsieur Maurice DECARLIS 634 Route de Villars 06710 VILLARS SUR VAR	Monsieur Bernard GRISOLA 3 Quartier La Combe 06710 VILLARS SUR VAR
4	Mr Manuel FERNANDEZ 17 Rue du Paradis 06710 VILLARS SUR VAR	Monsieur Roch SASSI 4 Quartier Narboin 06710 VILLARS SUR VAR
5	Monsieur Bruno GHERBI 102 Avenue Bischoffsheim 06710 VILLARS SUR VAR	M. Michel SIDRACH DE CARDONA 5 75 Avenue Bischoffsheim 06710 VILLARS SUR VAR
6	Madame Isabelle RICHELMY 6 Quartier La Gare 06710 VILLARS SUR VAR	Madame Lucette LUGARA 6 Quartier Le Suyet 06710 VILLARS SUR VAR

Cette liste sera adressée à l'administration fiscale pour validation.

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, de présenter la liste de commissaires ci-dessus aux services fiscaux par 0 abstention, 0 voix contre et 15 voix pour.**

Se sont abstenus : 0  
Ont voté contre : 0

LE MAIRE

